



- conseil d'administration du 7 juillet 2015 -

**RESOLUTION CA n°32-2015
DEMANDE DE SUBVENTION
EN VUE DE L'ORGANISATION DU DEFI
« FAMILLES A ENERGIE POSITIVE »**

La charte du territoire du Parc national des Pyrénées, promulguée par le décret numéro 2012-1542 du 28 décembre 2012, pose l'ambition de limiter les impacts du changement climatique.

Pour atteindre cet objectif, le Parc national des Pyrénées a élaboré un plan climat énergie validé par le conseil d'administration réuni le 3 mars 2015 – délibération CA 11 - 2015. La vocation de ce document est de se doter d'une stratégie à long terme de réduction des gaz à effet de serre et d'adaptation du territoire aux dérèglements climatiques.

Cette démarche ne pourra être efficace que si les habitants sont sensibilisés aux enjeux des économies d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

Pour atteindre une partie de cet objectif, le Parc national des Pyrénées organise, depuis 2013, le « défi familles à énergie positive ». Il s'agit d'une opération de sensibilisation incitant chaque foyer à réaliser le plus d'économie possible pendant une saison de chauffe en ne modifiant que ses habitudes (*pas d'investissement*). L'équipe gagnante du défi est celle qui aura réduit le plus fortement sa facture énergétique. L'objectif minimal est fixé à 8% d'économie.

Le « défi familles à énergie positive » est un dispositif innovant. Il permet de toucher un public difficile à mobiliser par des moyens classiques (*invitation à des forums, à des réunions de concertation, etc.*). Il est ouvert à tous.

Pour mener à bien cette initiative, le Parc national des Pyrénées fait appel aux compétences de l'espace Info Energie via son partenariat avec le PACT H&D Béarn Bigorre. Les conseillers Co-animent le projet avec les techniciens du Parc national des Pyrénées.

Cette démarche peut bénéficier d'aides, au titre de subvention, de la part de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie de Midi-Pyrénées et d'EDF.

La présente délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées à déposer des dossiers de demande de subvention afin de financer partie de l'opération « défi familles à énergie positive » sur le territoire du Parc national des Pyrénées.

././.

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

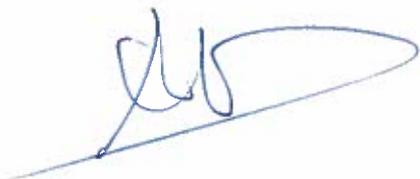
- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,
 - décide de solliciter le concours financier de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie de Midi-Pyrénées à hauteur de 50 % du plan de financement (*plafond des dépenses éligibles de 4 000,00 €*) du projet « *défi familles à énergie positive* »,
 - mandate Monsieur le Directeur de l'établissement public du Parc national des Pyrénées afin de procéder aux demandes de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter un concours financier à cette démarche et notamment auprès de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et de la région Midi-Pyrénées.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 7 juillet 2015.

Le Président,

André BERDOU



Le Directeur,

Gilles PERRON

